

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

-----  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

-----  
UNIVERSITÉ NORBERT ZONGO

-----  
PRÉSIDENTE



**BURKINA FASO**  
*Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*

Koudougou, le 4 avril 2025

N°2025-

0014

/MESRI/SG/UNZ/P

## COMMUNIQUÉ DES EXAMENS SPÉCIAUX « A » ET « B »

La Présidente de l'Université Norbert ZONGO porte à la connaissance du public de l'ouverture des examens spéciaux « A » et « B » d'entrée à l'Université Norbert ZONGO, **session de mai 2025**. Les candidatures sont recevables sur la plateforme *CampusFaso* ([www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)) du **5 au 30 avril 2025**.

### I. CONDITIONS DE CANDIDATURE AUX EXAMENS SPÉCIAUX

1. Avoir vingt-cinq (25) ans révolus au 01/01/2025 ;
2. Ne pas avoir fréquenté un établissement secondaire ou subi les épreuves du baccalauréat les deux (2) dernières années scolaires précédentes (années scolaires 2022-2023 et 2023-2024) ;
3. Ne pas être inscrit dans un établissement secondaire ou être candidat au baccalauréat pour l'année scolaire en cours (2024-2025) ;
4. Ne pas être titulaire du baccalauréat ;
5. Ne pas avoir subi, plus de quatre (04) fois sans succès, les épreuves de l'examen spécial « A » ou « B » d'entrée à l'Université Norbert ZONGO ;
6. S'acquitter des frais de candidature d'un montant de vingt-mille-cinq-cent (20 500) francs CFA, payable en ligne sur *CampusFaso* à travers un compte Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

### II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
2. Une notice individuelle, accompagnée des copies légalisées de tous les diplômes obtenus (même ceux professionnels) ;
3. Pour les candidats fonctionnaires, joindre au dossier une autorisation d'inscription signée par l'autorité hiérarchique compétente ;

4. Une déclaration sur l'honneur mentionnant clairement que le candidat remplit les conditions ci-dessus précisées dans la rubrique **I. Conditions de candidature aux examens.**

**N.B. :**

- Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de l'admission du candidat qui est aussi passible d'un conseil de discipline ;
- Chaque candidat doit disposer d'une adresse *gmail* ;
- La notice individuelle et la déclaration sur l'honneur sont téléchargeables sur la plateforme *CampusFaso* à l'adresse ([www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)) ;
- Les **candidates** sont invitées à renseigner leur **nom de jeune fille** uniquement.

**Remarque importante :**

Tout candidat admis à l'Université Norbert ZONGO par la voie de l'examen spécial « A » ou « B » est tenu de prendre une inscription à la rentrée académique de l'année de son admission. En outre, il doit poursuivre ses études exclusivement dans la spécialité choisie, jusqu'à la licence au moins avant tout changement d'orientation. Ce changement d'orientation ne peut s'opérer que par équivalence, sur la base de la licence.

**III. FILIÈRES DE FORMATION DISPONIBLES**

N°	UFR	FILIÈRES
01	Lettres et Sciences Humaines (LSH)	Géographie
		Histoire et Archéologie
		Lettres modernes
		Philosophie
		Psychologie
		Linguistique
02	Sciences et Technologies (ST)	Mathématiques- Physique-Chimie -Informatique (MPCI)
		Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
03	Sciences Économiques et de Gestion (SEG)	Sciences Économiques et de Gestion (SEG)

**IV. FRAIS D'INSCRIPTION APRÈS ADMISSION**

Le paiement des frais d'inscription administrative et pédagogique se fera en ligne sur *CampusFaso* à la rentrée académique 2025-2026. Ces frais s'élèvent à **cinquante-un-mille-cinq-cent (51 500) Francs CFA.**

## V. CHRONOGRAMME

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉS
5 avril 2025	00 heure	Ouverture de la plateforme <i>CampusFaso</i> ( <a href="http://www.campusfaso.bf">www.campusfaso.bf</a> ) pour le dépôt des dossiers de candidature aux examens spéciaux « A » et « B ».
30 avril 2025	23 h 59 mn	Fermeture de la plateforme <i>CampusFaso</i> ( <a href="http://www.campusfaso.bf">www.campusfaso.bf</a> ) pour mettre fin aux candidatures aux examens spéciaux « A » et « B ».
12 mai 2025	8 heures	Épreuve préliminaire éliminatoire : entretien pour tous les candidats avec le jury de la filière de formation sollicitée.
16 mai 2025 au plus tard		Publication des résultats de l'épreuve préliminaire éliminatoire.
22 mai 2025	8 h à 11 h	Épreuve commune de Culture générale
	13 h à 16 h	1 <sup>re</sup> épreuve écrite de spécialité
23 mai 2025	8 h à 11 h	2 <sup>e</sup> épreuve écrite de spécialité
30 mai 2025		Délibérations
2 juin 2025 au plus tard		Publication des résultats définitifs

**N.B. :** Pour tous renseignements complémentaires, bien vouloir s'adresser au Service Inscriptions et Réinscriptions (SIR) de la Direction des Affaires académiques, de l'Orientation et de l'Information (DAOI) au numéro **(00226)73528862**, **uniquement** aux jours et heures ouvrables. Le SIR est délocalisé actuellement au secrétariat de la DAOI sis au 1<sup>er</sup> étage de l'Amphi 500 Jean-Baptiste SOMÉ.

**P/la Présidente et par délégation,  
Le Vice-président chargé des Enseignements  
et des Innovations Pédagogiques**



**Dr Doua Allain GNABAHOU**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*

